

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 Octobre 2018

ROSIERES EN SANTERRE

Le 04 octobre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe CHEVAL à la salle multifonctions de Rosières en santerre.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : D. DOMONT, M. GUILBERT, F. CHLON-DAVID, B. LICTEVOUT, D.MANNENS, R. RUMEAU, T. LINEATTE, N.LATAPIE-COPE, P. CHEVAL, M. FORET, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, C.TESSIER, R. NIETO, P. VALLEE, R. VENTELON, G. SCIASCIA, M. TARGET, N. SOYER P. SY, C. LEBRUN, F. LELEU, M. FLEURY, D.POTEL, F. DEFLANDRE, E. PUCHE, JC LOUVET, JL RAMECKI, J. SUEUR, F. MAILLE BARBARE, D. PROUILLE, C. ROUVROY, D.PIOCHE, J. GLACHANT, G. THIERY, L. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : V. MAIRESSE (suppléante de C.MOREL), FX. DESMARQUET (suppléante de J. HOLVOET), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE).

Titulaires ayant donné pouvoir : R.BILLORE à T.LINEATTE

Titulaires absents ou excusés : F. LEROY, M.CRAPPIER, B.GANCE, R. LANVIN, M. BAILLON, C.DELAFORGE, JP AVENEL, H. VANOYE, G. VERVAEKE, R.BILLORE, F. MASSIAS, P.WIDHEM, D. MESSIO, H. TRIENTZ, I. VILTART, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Ordre du jour :

1. ENFANCE ET JEUNESSE
 - 1.1. Opportunité et faisabilité de la compétence
2. GENERAL
 - 2.1. Modification des statuts
 - 2.2. Indemnité du régisseur
 - 2.3. Prise en charge des frais de formation de l'animation
 - 2.4. Réalisation du PCAET avec le PETR Cœur des Hauts de France – Modification de la délibération prise lors du CC du 28/06/2018
 - 2.5. Numérique éducatif –contrat de ruralité
3. EVD
 - 3.1. Rapport d'activité 2017
 - 3.2. Exonération TEOM
4. VOIRIE
 - 4.1. Vente de sel à la commune de Rosières en Santerre
5. BATIMENTS
 - 5.1. Annulation marché public travaux école maternelle Harbonnières – lot n°12
 - 5.2. Avenants au marché école maternelle de Chaulnes –Lots 01A et 01B
6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - 6.1. Vente de terrain 1800 m2
7. URBANISME
 - 7.1 Modification du PLU de Dompierre Becquincourt
8. INFORMATIONS DIVERSES
 - 8.1 Opportunité des projets communaux à présenter au Conseil Départemental

Philippe CHEVAL,

Président



Merry LINEATTE,

Secrétaire,



Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 Juin 2018.
Information des décisions prises par le président par délégation

1. ENFANCE ET JEUNESSE

1.1. Opportunité et faisabilité de la prise de compétence (C.Rouvroy)

Rappel du calendrier de l'étude :

- 16/05/18 : lancement de l'étude et mise en place du copil
- 4/07/18 : présentation du diagnostic
- 26/07/18 : présentation des modalités de transfert de la compétence
- 5/09/18 : présentation des scénarii de transfert
- 10/09/18 : commission Animation

C.Rouvroy rappelle que la compétence Animation est une compétence facultative. La commission propose que dans les nouveaux statuts, TDP conserve la compétence actuelle, à savoir une compétence territorialisée limitée à l'ex CCS. TDP prendra la compétence ou non en fonction des possibilités de financement du service.

Interventions :

- *J.Sueur : Le service Animation actuel fonctionne bien ; il serait judicieux de l'étendre à tout le territoire car il est important d'apporter des services à la population.*
- *P.Cheval : Il est nécessaire d'affiner la réflexion notamment sur le plan financier*

Sur proposition du président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité de continuer le travail de réflexion et de décider ou non de la prise de compétence courant 2019 en fonction des propositions de financement du service.

2. GENERAL

2.1. Modification des statuts (pièce jointe)

P.Cheval présente les points d'évolution des statuts :

- Prise de la compétence Assainissement ; cette compétence facultative devient optionnelle puis deviendra obligatoire.
- Dissolution de la compétence Assainissement/Assainissement pluvial conformément au nouveau texte de loi (loi du 3 août 2018) : Création de la compétence facultative « Gestion des eaux pluviales »
- Définition de l'intérêt communautaire des compétences

Le projet de statuts a été adressé à un juriste ainsi qu'à la Préfecture pour validation. Il n'y a pas eu de retour des services d l'Etat.

Interventions :

- *J.Sueur est surpris que personne n'intervienne sur la voirie.*

- JC Louvet : le classement et le répertoire des communes a été adressé aux communes
- J.Sueur estime que la liste des voiries communautaires devrait être annexée aux statuts.
- P.Cheval : désormais, l'intérêt communautaire des compétences facultatives fait l'objet d'une simple délibération. TDP a délibéré sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie le 29/03/2018.
- R.Nieto évoque la gestion des mares communales.
- P.Cheval propose qu'un inventaire des mares soit réalisé ; il évoque la délibération prise par la CCS en 2014 sur la remise en bon état des ouvrages communaux. Il évoque également la participation financière des communes de la CCS aux travaux des mares (ex de Bayonvillers).
Afin de pouvoir prendre la compétence dans de bonnes conditions, il est indispensable de réaliser des diagnostics et études en amont.
- JC Louvet précise que dans les nouveaux statuts, TDP assure l'entretien curatif des mares
- M.Foret évoque la question des fossés
- JC Louvet : s'il y a un problème, TDP fera curer le fossé concerné.
- P.Cheval : Par entretien curatif, il faut comprendre intervention lors de gros dysfonctionnements.
Il rappelle que, sur le plan financier, la CCS consacrait le FPIC à l'entretien des mares ; or, le conseil communautaire a décidé de rendre désormais le FPIC aux communes.
- J.Sueur : les communes de la CCS devaient effectivement remettre leur réseau curé. L'entretien curatif des réseaux concerne t'il les réseaux aériens et souterrains ?
- JC Louvet : dès lors qu'il y a un problème sur un bassin, TDP intervient : ex d'une cave inondée à Harbonnières.
Ce sont les études qui permettront aux élus de définir l'ampleur de la compétence ; en l'état actuel, l'intervention de TDP se limite à l'entretien curatif.
- P.Cheval : TDP doit réaliser une étude sur le transfert progressif de cette compétence facultative.
- R.Nieto : comment régler le problème d'inondation à Harbonnières.
- JC Louvet : le problème n'est pas récent : un 2^{ème} bassin avait été réalisé et aujourd'hui, ce 2^{ème} bassin ne suffit plus.
- J.Sueur : A la lecture des statuts, il manque la création de réseaux
- P.Cheval : pour le moment, TDP se limite à assurer l'entretien curatif. Avant toute prise de compétence, il est nécessaire de réaliser des études pour savoir comment assumer cette compétence.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts de Terre de Picardie au 1^{er} janvier 2019.

2.2. Indemnité du Trésorier

Les collectivités territoriales peuvent accorder aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs municipaux une indemnité au titre de prestations fournies personnellement, en dehors de l'exercice de leurs fonctions dans ledit service.

Il s'agit, en l'occurrence, d'une indemnité de conseil pour M. Benoît DELEFOLLY Trésorier de Rosières en Santerre.

Il convient de statuer sur le versement de ces indemnités suivant les dispositions de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 pris conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et du décret 82-979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi de ces indemnités.

Montant indemnité 2018 : 825.74 €

Pas d'Intervention.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, autorise le versement de l'indemnité au comptable du Trésor.

2.3. Prise en charge des frais de formation de l'animation (C.Rouvroy)

NOMS	PRENOMS	FORMATION	cout de la prise en charge
CROSNIER	Honorine	BASE BAFA	247 €
CARON	Thomas	BASE BAFA	247 €
TESSIER	Caroline	BASE BAFA	247 €
MAILLE	Lily-Louise	BASE BAFA	247 €
MILLE	Léa	BASE BAFA	247 €
CANIVET	Quentin	APPROFONDISSEMENT BAFA	214 €
		Cout total	1 449 €

Pas d'intervention.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Cécile TESSIER, déléguée communautaire ayant un lien de parenté avec une personne sollicitant une prise en charge décide de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil communautaire, (48 voix pour et 1 abstention), autorise le président à prendre en charge les formations BAFA indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 1 449 €.

2.3. Réalisation du PCAET avec le PETR Cœur des Hauts de France- Modification de la délibération prise lors du CC du 28/06/2018

Lors de la séance du 28 juin, Terre de Picardie a décidé d'autoriser le PETR Cœur des Hauts de France à élaborer et adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du périmètre SCOT.

Le Sous-préfet de Péronne souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise indiquant que :

- Terre de Picardie reste pleinement maître d'ouvrage dans l'adoption et la validation des phases d'études et des livrables du PCAET afin, par la suite, d'en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.
- le président propose de lancer la réalisation du PCAET sur le territoire de Terre de Picardie
- le Conseil communautaire autorise le PETR Cœur des Hauts de France à réaliser la prestation d'études pour l'élaboration du PCAET à l'échelle du périmètre du SCOT.

Interventions :

- *J.Sueur se montre réservé sur cette délibération puisque TDP n'est pas concerné par l'obligation de réaliser un PCAET, l'EPCI ayant moins de 20 000 habitants. Il estime qu'il est urgent d'attendre.*
- *P.Cheval rappelle que 60% du PCAET est financé par la FDE, le reste à charge de 10% est financé par le PETR.*
- *J.Sueur : quel est le coût pour TDP ?*
- *P.Cheval : La démarche ne coûtera rien à l'EPCI.*
- *J.Sueur rappelle que le PETR est l'émanation des EPCI*
- *P.Cheval précise que quand les EPCI mettent 1, le PETR met 3*

Le Conseil communautaire accepte (44 voix pour, 5 abstentions) qu'une nouvelle délibération soit prise en reprenant les termes ci-dessus.

2.4. Numérique éducatif – contrat de ruralité

Certaines collectivités ont bénéficié en 2017 et 2018 d'une aide de l'Etat dans le cadre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) pour le développement du numérique dans les écoles.

Afin d'éviter un émiettement des demandes, la préfecture de région demande que pour l'année 2019, chaque EPCI porte, dans le cadre de sa compétence « Aménagement numérique », l'ensemble des demandes d'équipement des écoles.

Pas d'intervention

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité que TDP porte l'ensemble des demandes d'équipements numériques des écoles du territoire.

3. EVD

3.1. Rapport d'activité 2017(pièce jointe)

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Intervention :

M.Foret évoque le problème du recyclage de l'amiante.

A.Maréchal : actuellement au niveau de la déchèterie cela n'est pas prévu

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2017.

3.2. Exonération TEOM (pièce jointe) (A.Maréchal)

43 demandes d'exonérations ont été reçues (contre 55 pour 2018).

Pas d'intervention

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 aux entreprises de la liste jointe .

4. VOIRIE (JC Louvet)

4.1. Vente de sel à la commune de Rosières en Santerre

Le 07 et 12 février, 2 commandes de 15 tonnes de sel en vrac ont été passées auprès du Conseil Départemental de la Somme, avec comme adresse de livraison celle de Mr Saily à Caix.

Sur ces 30 tonnes de sel ,17.5 tonnes ont été remis à la commune de Rosières en Santerre.

Montant à rembourser par la commune : 1485.33 € TTC (70.73 € HT /Tonne)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter le remboursement de 1 485.33 € TTC à la commune de Rosières en Santerre.

5. BATIMENTS

5.1. Annulation marché public travaux école maternelle Harbonnières- lot n°12

Le marché public de travaux de construction de l'école maternelle de Harbonnières avec la société QUATANNENS a été signé le 11/04/2018 portant sur le lot N°12 chauffage plomberie pour la somme de 198 227.00 € HT.

Vu la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) en date du 18 juin 2018 informant de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de la société QUATANNENS auprès du Tribunal de Commerce de Lille Métropole,

Vu la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) en date du 25 juillet 2018 nous informant de la mise en liquidation judiciaire de la société QUATANNENS auprès du Tribunal de Commerce de Lille Métropole,

Vu la mise en demeure relative à la poursuite du contrat signé avec la société QUATANNENS adressée au liquidateur Maître DEPREUX SEBASTIEN réceptionnée le 09/08/2018,

Il est proposé de mettre fin au contrat entre Terre de Picardie et la société QUATANNENS.

Intervention :

R.Nieto : pourquoi alors avoir retenu l'entreprise QUATANNENS ?

B.Etévé : elle était la moins chère au moment de l'appel d'offres.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à mettre fin au contrat entre Terre de Picardie et la société QUATANNENS par la procédure de résiliation de plein droit.

5.2. Avenants au marché école maternelle de Chaulnes-LOTS 01A et 01B

1/ LOT N°01A - ALGECO

- Modification du revêtement de sol prévu au marché, passage en U2P2 au lieu du U4P3 : - 6 790 € HT

- Simplification de la rampe pour handicapé, passage en rampe en acier : - 1 890 € HT

Montant du marché initial 49 140,03 € HT

Montant de l'avenant - 8 680,00 € HT

Nouveau montant de marché ... 40 460,03 € HT

2/ LOT N°01B - GROS ŒUVRE

- Dépose d'équipements de chauffage :- 1165.85 € HT
- Dépose d'équipement de plomberie : - 418.90 €HT

Montant du marché initial 216 753,70 € HT

Montant de l'avenant - 1 584,75 € HT

Nouveau montant de marché ... 215 168,95 € HT

Pas d'intervention.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer ces avenants au marché école maternelle de Chaulnes pour les lots 01A et 01B.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1. Vente de terrain 1800 m2

Le président propose de céder un terrain du Pôle d'Activités Haute Picardie d'une surface de 1 800 m2, parcelle cadastrée ZN 135 à ESTREES-DENIECOURT.

L'acquéreur est Mme Anne Sophie DILLIES (ou tout crédit bailleur ou toute société civile immobilière créée à l'occasion de cette transaction).

Le prix de vente est de 25 € HT/m2.

Cette cession bénéficie de l'avis conforme du service des domaines.

Pas d'intervention.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

7. URBANISME

7.1. Modification du PLU de Dompierre Becquincourt

Le Président informe le Conseil communautaire que la commune de Dompierre Becquincourt par délibération en date du 19 juillet 2018, souhaite lancer une procédure de modification simplifiée n°2 du plan Local d'Urbanisme (PLU) , concernant uniquement la parcelle ZI 11 conformément aux dispositions des articles L153-45 à L153-48, L153-54 à L153-59, L300-6 et R153-15 à R153-17 du code de l'Urbanisme

Le président rappelle que la compétence en matière de PLU a été transférée à Terre de Picardie au 1^{er} janvier 2017 et que de ce fait cette modification doit être validée par Terre de Picardie.

Pas d'intervention.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la Commune de Dompierre Becquincourt.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Opportunité des projets communaux à présenter au Conseil Départemental

Rappel :

- Montant de l'enveloppe allouée : Part Fixe 447 444 €
- Obtention d'une bonification Social : 63 921 €
- Bonification Culture en cours
- 2 dossiers ont été passés en opportunité : Harbonnières (14 754 €), Rouvroy (12 606 €)
- Proposition validée de consacrer 200 000€ pour le projet de l'école maternelle de Chaulnes.
- Proposition de plafonner les projets à 300 000€
- Proposition de présenter en opportunité Vauvillers (75 000€), Caix (19 386 €) et Bouchoir (59 457€).
- Resteront à finaliser les projets de Chaulnes (rue Odon Dumont) et Rosières (rue de Méharicourt).

Interventions :

- *J.Sueur : TDP peut-elle assurer d'allouer 75 000€ pour le projet de Rosières ?*
- *P.Cheval : Il n'est pas possible de s'engager aujourd'hui dans la mesure où la bonification Culture n'est pas actée, même si TDP est très confiante sur l'obtention de cette bonification. Il manque à ce jour globalement 20 000€.*
- *J.Sueur : les travaux de la rue de Méharicourt dépasse largement les 300 000€.*
- *P.Cheval : il n'est pas possible d'acter aujourd'hui dans la mesure où les devis du dossier datent de 2012 et 2014. Il n'est donc pas possible d'instruire ce dossier en l'état.*

Quand les 2 dossiers de Chaulnes et Rosières seront complets, ils seront présentés en opportunité.

- *J.Sueur s'oppose au fait de présenter en opportunité des dossiers alors qu'il n'y a pas la certitude pour la commune de Rosières d'obtenir la subvention de 75 000€.*
- *P.Cheval propose de sursoir le projet de Bouchoir dans la mesure où il n'est pas certain du montant, M.Crappier étant absente*

- *J.SUEUR estime qu'il ne restera que 64 000 € pour les projets de Chaulnes et Rosières.*

Sur proposition du président, le Conseil communautaire décide (1 abstention : J.Sueur) de sursoir le projet de Bouchoir et de présenter en opportunité les dossiers de Vauvillers et Caix et de garder en portefeuille Bouchoir, Chaulnes et Rosières.

- Amicales des maires (JL Ramecki)

F.Chlon et JL Ramecki représentant les 2 amicales des maires proposent un projet de fusion des 2 amicales.

Une assemblée générale se tiendra début 2019 avec comme ordre du jour les statuts, la constitution du bureau. Un courrier sera adressé en mairie.

- Marché campagnard organisé par les Trésors du Santerre le 19 octobre.

- Information sur la semaine bleue organisée par l'association St Jean (M.Target)

- Problème de matériel cassé lors de la kermesse scolaire de Méharicourt (M.Foret)

M.Guilbert a demandé à la directrice de faire marcher l'assurance.

- Subvention aux collèges (F.Maille)

F.Maille a été surprise lors du CA du collège de Rosières en Santerre de voir que TDP avait déjà adressé un courrier indiquant qu'il n'y aurait plus de subvention allouée au collège.

M.Guilbert : cette proposition a été faite l'an dernier par la commission scolaire.

P.Cheval : Tout sera discuté au moment du budget. Le président de la commission scolaire prévient simplement qu'il est possible que le collège ne bénéficie plus de subvention en 2019.

- Coût de la prestation de M.Grenier (F.Maille)

Le coût de prestation de P.Grenier est de 740 € HT/jour. La prestation est facturée en fonction du temps passé.